

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2011

-:-

Après l'appel nominal, le quorum étant atteint, monsieur le Maire ouvre la séance à 18h31.

1 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET PRIMITIF 2011

LE CONSEIL, APPROUVE la décision modificative n°1 au budget primitif 2011.

Résultats des votes :

| | |
|-------------------|----|
| POUR | 30 |
| ABSTENTION | 4 |

2 - CONVENTION PORTANT SUR LE FONDS DÉPARTEMENTAL THÉMATIQUE DE LIVRES SUR L'ENVIRONNEMENT : - APPROBATION - AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE LA SIGNER

Le Conseil, à **L'UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** la convention portant sur le fonds départemental thématique de livres sur l'environnement.

- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer ladite convention.

3 - TRAMWAY VILLEJUIF ATHIS-MONS - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION DE RÈGLEMENT AMIABLE

Monsieur Hervé NIOX-CHÂTEAU a été désigné en qualité de représentant titulaire de la Commune au sein de la commission de règlement amiable par **29 VOIX POUR**.

Monsieur Abdoulaye BATHILY a été désigné en qualité de représentant suppléant de la Commune au sein de la commission de règlement amiable par **29 VOIX POUR**.

4 - CONVENTION DE PARTENARIAT PASSÉE AVEC LA CAF DU VAL DE MARNE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN VISIOCAF : - APPROBATION - AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE LA SIGNER

LE CONSEIL,

- **APPROUVE** la convention de partenariat passée avec la CAF du Val de Marne pour la mise à disposition d'un visiocaf.

- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer ladite convention.

Résultats des votes :

| | |
|-------------------|----|
| POUR | 31 |
| ABSTENTION | 3 |

5 - AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION ET AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'ACCUEIL MÉDICAL INITIAL (SAMI) :

- APPROBATION

- AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE LE SIGNER

Le Conseil, à **L'UNANIMITÉ** :

- APPROUVE l'avenant à la convention relative à l'organisation et au fonctionnement du service d'accueil médical initial (SAMI)

- AUTORISE monsieur le Maire à le signer

6 - AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE :

- APPROBATION

- AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE LE SIGNER

Le Conseil, à **L'UNANIMITÉ** :

- APPROUVE l'avenant à la convention portant organisation de l'Agence Postale Communale passée avec La Poste sise 44 Boulevard Vaugirard – 75757 PARIS CEDEX 15.

- AUTORISE monsieur le Maire à signer cet avenant.

7 - PROJET DE PLAN STRATÉGIQUE RÉGIONAL DE SANTÉ DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ - AVIS

LE CONSEIL,

FORMULE UN AVIS DEFAVORABLE sur le projet de plan stratégique régional de santé de l'agence nationale de santé.

Résultat des votes :

| | |
|-------------------|----|
| POUR | 3 |
| CONTRE | 8 |
| ABSTENTION | 16 |

8 - MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE CULTUREL DISPAN DE FLORAN - SAISON CULTURELLE 2011/2012

Le Conseil, à **L'UNANIMITÉ** :

- APPROUVE la mise à disposition gratuite de l'Espace Culturel Dispan de Floran sis, 11 rue des Jardins 94240 L'Haÿ-les-Roses au profit des associations et organismes suivants :

| Organismes | Nature de l'occupation | Dates | Locaux |
|---------------------------------------|-------------------------------------|---|------------------------------|
| Cinamat | Galas d'automne et de diaporamas | 06/10/2011, 26/01/2012 et 05/04/2012 | Auditorium |
| Zeugma | Spectacle de danse | 8/03/2012 | Auditorium et salle de danse |
| Association Musicale du Val de Bièvre | Concert de printemps | 01/04/2012 | Auditorium et salle de danse |
| Compagnie Théâtrale du moulin | Soirée théâtre | 11/05/2012 | Auditorium et salle de danse |
| Les Troup'Adour | Concert | 31/03/2012 | Auditorium et salle de danse |
| Les Pot'O'Roses | Spectacle | 16/03/2012 | Auditorium et salle de danse |
| Gymnastique Volontaire (M.A.C) | Cours de Gymnastique adultes | Chaque mardi midi et mercredi matin | Salle de danse |
| Jouvence | Cours de gymnastique pour retraités | Chaque mardi et jeudi matin | Salle de danse |
| Jouvence | Assemblée Générale | Lundi 12/03/2012 | Auditorium et foyer bar |
| O.C.C.E. | Chorale | 03/04/2012 | Auditorium |
| Conservatoire | Concerts | 22/11/2011, 12/04/2012 et les 03, 22 et 24 mai 2012 | Auditorium |

- **DIT** que monsieur le Maire se chargera de signer chacune des conventions à passer entre la Ville de L'Haÿ-les-Roses et lesdits organismes et associations afin de fixer les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public.

9 - ORGANISATION D'ÉLECTIONS PRIMAIRES PAR LE PARTI SOCIALISTE - MISE A DISPOSITION DE SALLES COMMUNALES

LE CONSEIL,

APPROUVE la mise à disposition gratuite de salles communales au profit du Parti Socialiste.

DIT que monsieur le Maire se chargera de signer chacune des conventions à passer entre la Ville de L'Haÿ-les-Roses et le Parti Socialiste afin de fixer les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public

Résultat des votes :

POUR 30
ABSTENTION 4

10 - FIXATION DU TAUX DE L'INDEMNITÉ REPRÉSENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS POUR L'ANNÉE 2010

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, **DECIDE** de porter le taux mensuel de l'indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs à 220.64 € pour l'année 2010.

11 - AVANTAGES SOCIAUX ACCORDÉS AU PERSONNEL AU TITRE DE L'ANNÉE 2011

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, **DECIDE** de revaloriser, à compter du 1^{er} janvier 2011, les taux des prestations sociales suivantes :

PARTICIPATION POUR LES SEJOURS DANS LES COLONIES DE VACANCES

| | |
|----------------------------|------------------|
| Enfants de moins de 13 ans | 6,89 € par jour |
| Enfants de 13 à 18 ans | 10,45 € par jour |

PARTICIPATION POUR LES SEJOURS EDUCATIFS (Classe de Mer, Nature)

| | |
|-----------------------------------|-----------------|
| Enfants de moins de 16 ans | |
| Forfait pour 21 jours consécutifs | 71,50 € |
| Moins de 21 jours | 3,39 € par jour |

PARTICIPATION POUR LES SEJOURS LINGUISTIQUES

| | |
|----------------------------|------------------|
| Enfants de moins de 13 ans | 6,89 € par jour |
| Enfants de 13 à 18 ans | 10,45 € par jour |

ALLOCATION AUX PARENTS D'ENFANTS HANDICAPES DE MOINS DE 20 ANS

150 € 36 par mois. Cette allocation n'est pas cumulable avec des allocations de même nature.

12 - FIXATION DU MONTANT DE LA PRIME DE FIN D'ANNÉE

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** :

- **DECIDE** qu'au titre de l'année 2011, le montant brut de la prime de fin d'année est fixé à 1 340 € pour les agents titulaires et stagiaires.

- **DIT** que le calcul du montant attribué aux agents non titulaires tiendra compte des cotisations légales soit, un montant de 1 481 €

13 - PROTECTION FONCTIONNELLE

LE CONSEIL,

- **DECIDE** d'accorder la protection fonctionnelle.

- **DIT** que la Ville assumera la prise en charge des frais et honoraires afférents à la procédure susvisée (honoraires d'avocat et frais d'huissier, frais d'expertise judiciaire, frais de consignation).

Résultat des votes :

| | |
|-------------------|----|
| POUR | 29 |
| CONTRE | 4 |
| ABSTENTION | 1 |

Questions diverses :

VŒU DE LA MAJORITE MUNICIPALE DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DE
RENONCER A L'AMPUTATION DE 10 % DE LA COTISATION POUR LA
FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX

« Le Conseil municipal de la Ville de L'Haÿ-les-Roses, réuni le 6 octobre 2011, demande que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents ».

Résultat des votes :

| | |
|-------------------|----|
| POUR | 31 |
| ABSTENTION | 3 |

Proposition de vœu présenté par le groupe PC et Apparentés
Portant condamnation du désengagement de l'Etat dans la prise en charge de
l'hébergement d'urgence

« Les appels au 115 explosent, crise du logement, crise de l'emploi et crise du pouvoir d'achat entraînent de nouvelles populations dans la rue, des populations qui, jusqu'à présent, étaient relativement protégées. Actuellement, il y a plus de demandes de familles que de demandeurs isolés. Il s'agit là d'une évolution récente particulièrement inquiétante trahissant les difficultés croissantes auxquelles sont confrontées ces populations hier à l'abri.

Or le budget accordé à la prévention de l'exclusion et à l'insertion des personnes vulnérables a baissé de 80 millions d'euros en 2011 par rapport à 2010.

L'Etat diminue le budget consacré à l'hébergement d'urgence de 41 millions d'euros pour l'année 2011 ce qui correspond à une baisse de 25% des financements de nuits d'hôtel ainsi qu'à une diminution des crédits de 28% pour la maraude et de 30 % pour l'accueil de jour.

La commune de L'Haÿ-les-Roses, comme beaucoup de villes, est confrontée au quotidien aux problèmes de ces familles en situation de détresse.

Elle tente, en collaboration avec les services départementaux, de palier à l'urgence des situations. Mais la suppression des crédits, sous le prétexte de favoriser le logement pérenne, a entraîné automatiquement la disparition des solutions à proposer aux familles qui se retrouvent parfois, sur le conseil du 115, à dormir aux urgences des hôpitaux.

Le Conseil Municipal de L'Haÿ-les-Roses dénonce :

1. Les conditions inhumaines dans laquelle on fait vivre les familles :

En effet, les familles doivent revenir tous les jours dans les services sociaux (EDS) pour obtenir « une mise à l'abri ». Cela crée des conditions de vie inhumaines rendant la scolarité des enfants et des jeunes difficiles voire impossible, cela complique le suivi social des familles (comment s'inscrire dans une démarche à plus long terme lorsque l'on ne sait pas où l'on va dormir le soir ?). Cela empêche également la recherche ou le maintien d'un emploi (1/3 des SDF ont un emploi).

Monsieur APPARU déclare qu'il supprime 3 500 places d'hébergement à l'hôtel pour les remplacer par des places en logement... d'ici la fin de l'année, Monsieur APPARU sous-entend-il que les familles à la rue doivent rester dehors durant les mois de septembre, octobre, novembre et décembre, pour une promesse hasardeuse ?

2. L'impact sur les travailleurs sociaux

En effet, ce sont les travailleurs sociaux des EDS et du SAMU social qui doivent chaque jour faire face aux situations de plus en plus complexes sans avoir de marge de manœuvre.

3. L'impact sur les collectivités :

Le Conseil Général du Val-de-Marne, pour sa part, assume pleinement ses compétences légales en matière de protection de l'enfance en accueillant à l'hôtel, en logement-relais et en centres maternels, près de 800 familles pour un budget total de 18,5 millions d'euros.

La Ville de L'Haÿ-les-Roses, pour sa part, bien que l'habitat relève de la responsabilité de l'Etat est amenée à intervenir largement en faveur de la production de logements à travers les programmes qu'elle soutient dans le cadre de l'aménagement urbain.

Le Conseil Municipal de L'Haÿ-les-Roses demande :

Un moratoire immédiat sur les fermetures de places en hébergement d'urgence

Le rétablissement des crédits de l'Etat à l'hébergement d'urgence

Une réflexion sur la politique de l'hébergement d'urgence pour répondre au plus vite aux besoins de plus en plus criants.

Pour le relogement pérenne nous demandons, afin de répondre aux besoins des familles en situation d'urgence et de toutes les familles inscrites sur les listes des demandeurs de logement, que l'Etat mobilise les moyens et les dispositifs qui sont à sa disposition :

L'application de la loi SRU pour les communes qui choisissent de ne pas construire de logement social et pour qui l'amende est loin d'être dissuasive.

La mobilisation des fonds de la Caisse des Dépôts et Consignations dont la vocation était à l'origine la construction de logements sociaux.

Le Conseil Municipal de L'Haÿ-les-Roses soutient :

La demande de nombreux élus dont Christian FAVIER, Président du Conseil Général et Jean-Yves LE BOUILLONNEC, député-maire de Cachan, d'une table ronde avec le préfet, le préfet de région et l'ensemble des acteurs, notamment du secteur associatif.

La lutte engagée par le collectif Logement action sociale du 94. Nous rappelons que Monsieur le Préfet du département et Monsieur le Préfet de Région ont, aux termes de l'article L345-2 du code de l'action sociale et des familles, l'obligation légale de : « proposer une réponse immédiate en indiquant notamment l'établissement et le service dans lequel la personne où la famille intéressée peut être accueillie ».

Le manifeste rédigé par Christian FAVIER, Bertrand DELANOE, Claude BARTOLONE et Jean-Paul HUCHON pour une autre politique de l'hébergement et du logement des sans-abris dans la métropole.

Résultats des votes :

| | |
|-------------|----|
| POUR | 31 |
| NPPV | 3 |

A 20h22, l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance.

Patrick SEVE
Ancien député
Maire de L'Haÿ-les-Roses
Vice-président de l'agglomération de Val de Bièvre

Publication du : 18 octobre au 19 novembre 2011